

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 616

8 mars 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| CARNAC S.à r.l. | 29523 | Emico S.à r.l. | 29561 |
| Cartinia Investissements S.A. | 29558 | Entrepreneurs & Opportunités S.A. | 29527 |
| Cityhold Propco 1 S.à r.l. | 29538 | Entrepreneurs & Opportunités S.C.A. | 29527 |
| Corouan S.A. | 29527 | EP Kleber 1 S.à r.l. | 29563 |
| Daedalus Engineering Sàrl | 29537 | Equinox Two S.C.A. | 29558 |
| Delec S.A. | 29537 | Euroconcassage s.à r.l. | 29566 |
| DISHOP Luxembourg | 29538 | EURO-DEFI Luxembourg G.I.E. | 29565 |
| Distribution Luxembourg S.à r.l. | 29537 | Europa-Taxis S.à r.l. | 29568 |
| Dolis S.A. | 29538 | European Enhanced Loan Fund S.A. | 29558 |
| Domaines.Lu | 29541 | Euro Remelenger Shopping Sàrl | 29564 |
| Dorafin S.A. | 29542 | Euro Remelenger Shopping Sàrl | 29564 |
| Drex Technologies Holding S.A. | 29542 | Florista Invest S.à r.l. | 29527 |
| Drex Technologies Holding S.A. | 29546 | Heze Invest S.A. | 29542 |
| DS2 Licensing S.à r.l. | 29547 | Hôtel Europe S.à r.l. | 29549 |
| DS Care S.A. | 29546 | Idamo S.à r.l. | 29562 |
| DV III General Partner S.A. | 29566 | KS Leasehold S.à r.l. | 29538 |
| E.C. S.A. - SPF | 29548 | Lapunti Securitit S.à r.l. | 29547 |
| Edder S.A. | 29549 | Majaconsult, S.à r.l. | 29564 |
| Edjar International Inc., Luxembourg Branch | 29558 | Roper Luxembourg Finance | 29524 |
| ELM Investments S.A. | 29561 | Unican Luxembourg S.A. | 29523 |
| ELM Investments S.A. | 29561 | Valamoun S.A. | 29522 |
| | | Zamerhof Holding S.A. | 29526 |

Valamoun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.880.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Karel BEYERS, demeurant à B-8300 Knokke-Heist (Belgique), 17/5.2, Van Bunnanlaan, représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "VALAMOUN S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38880, a été constituée par-devant Maître Alfonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 1991, acte publié au Mémorial C numéro 218 du 23 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 décembre 2010, acte publié au Mémorial C numéro 736 du 15 avril 2011 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que le comparant est l'associé unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur numéros 1 à 4.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2011. Relation GRE/2011/4741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013727/52.

(120016263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.401.

Extracts of the resolutions taken during the Board of Managers held by circular vote

- To approve the resignation of Mr. Werner STADELMANN with effect on January 6, 2012 from his mandate as Category A Director and Chairman of the Board of Directors.
 - To co-opt in replacement of Mr. Werner STADELMANN, Mr. Christoph SCHÄDLER, Corporate Treasurer, born on May 22, 1968 in Vaduz, Liechtenstein with private address in Bünzweg 6, CH-5610 Wohlen, Switzerland, as new Category A Director.
 - To appoint Mr. Christoph SCHÄDLER as Chairman of the Board of Directors
- Mr. Christoph SCHÄDLER's mandate will lapse at the Annual General Meeting approving the annual accounts as at June 30th, 2012.

Certified true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

- la démission de Monsieur Werner STADELMANN en tant qu'Administrateur de catégorie A et en tant que Président du Conseil d'Administration est acceptée avec effet au 6 janvier 2012.
 - la cooptation de M. Christoph SCHÄDLER, Directeur Financier, né le 22 mai 1968 à Vaduz, Liechtenstein avec adresse privée à Bünzweg 6, CH-5610 Wohlen, SUISSE en tant que nouvel Administrateur de catégorie A en remplacement de Monsieur Werner STADELMANN Administrateur de catégorie A démissionnaire et Président du Conseil d'Administration est acceptée avec effet au 6 janvier 2012.
 - De nommer M. Christoph SCHÄDLER en tant que Président du Conseil d'Administration
- Le mandat de M. SCHÄDLER viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 30 juin 2012.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Certifié sincère et conforme
UNICAN LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012013721/31.

(120016191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

CARNAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Le bistrot de l'entracte.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 152.742.

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CARNAC S.à R.L. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg numéro B 152742, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1199 du 8 juin 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMITVALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'enseigne commerciale en "Le bistrot de l'entracte".
 2. Modification subséquente de l'alinéa deux de l'article quatre des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.
- II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau

et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'enseigne commerciale de la Société en "Le bistrot de l'entracte".

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'alinéa deux de l'article quatre des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. (alinéa deux).** Elle fera le commerce sous l'enseigne "Le bistrot de l'entracte". »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 décembre 2011. Relation GRE/2011/4344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012720/49.

(120015389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Roper Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.161.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Roper Luxembourg Finance, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 18,188,071 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.161 (the "Company").

There appeared:

- Roper Luxembourg Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 293,081,751, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 140.391; and

- Neptune Technologies Group Canada Ltd, a company duly incorporated under the laws of Canada, with registered office at 2775 West Credit Ave, Mississauga ON, L5N 5M9, Canada;

both here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 18,188,071 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Roper Luxembourg Holdings and Neptune Technologies Group Canada Ltd. have been duly informed.

Roper Luxembourg Holdings and Neptune Technologies Group Canada Ltd. through their proxy holder request the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

29525

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company;
2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
3. Miscellaneous. After the foregoing was approved by Roper Luxembourg Holdings and Neptune Technologies Group Canada Ltd., the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 1,443,886.- (one million four hundred forty-three thousand eight hundred eighty-six Euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 18,188,071.- (eighteen million one hundred eighty-eight thousand seventy-one Euro) to EUR 16,744,185.- (sixteen million seven hundred forty-four thousand one hundred eighty-five Euro), by way of redemption of 1,443,886 (one million four hundred forty-three thousand eight hundred eighty-six) shares in the share capital of the Company at a redemption price of EUR 9.6133 (nine point six one three three Euro) each and subsequent cancellation thereof.

It is noted that the Company will pay the redemption price, amounting to EUR 13,880,541.- (thirteen million eight hundred eighty thousand five hundred forty-one Euro) to the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 16,744,185.- (sixteen million seven hundred forty-four thousand one hundred eighty-five Euro) divided into 16,744,185 (sixteen million seven hundred forty-four thousand one hundred eightyfive) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about EUR 1,800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de Roper Luxembourg Finance, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 18.188.071 EUR, ayant son siège social au 560A rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.161 (la «Société»).

A comparu:

- Roper Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, un capital social de 293.081.751 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.391;

- Neptune Technologies Group Canada Ltd., une société dûment enregistrée et existante valablement selon les lois du Canada, ayant son adresse au 2775 West Credit Ave, Mississauga ON, L5N 5M9, Canada.

tous deux représentées par M. Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 18.188.071 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Roper Luxembourg Holdings et Neptune Technologies Group Canada Ltd. ont été préalablement informées.

Roper Luxembourg Holdings et Neptune Technologies Group Canada Ltd., représentées par leur mandataire, prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du montant du capital social de la Société; et
3. Divers. Après que l'agenda a été approuvé par Roper Luxembourg Holdings et Neptune Technologies Group Canada Ltd., les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 1.443.886,-EUR (un million quatre cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-six Euros) pour le réduire de son montant actuel de 18.188.071,- EUR (dix-huit millions cent quatre-vingt-huit mille soixante et onze Euros) à 16.744.185,-EUR (seize millions sept cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-cinq Euros) par le rachat d' 1.443.886 (un million quatre cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-six) parts sociales dans le capital social de la Société au prix de rachat de 9,6133 EUR (neuf virgule six un trois trois Euros) chacune et leur annulation subséquente.

Il est précisé que la Société va payer le prix de rachat, s'élevant à un montant de 13.880.541,-EUR (treize millions huit cent quatre-vingt-mille cinq cent quarante et un Euros) à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 16.744.185,-EUR (seize millions sept cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-cinq Euros), divisé en 16.744.185 (seize millions sept cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale d' 1 EUR (un Euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ 1.800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2012. Relation GRE/2012/105. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012011893/124.

(120013653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Zamerhof Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.247.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le: 24 Janvier 2012

- L'Assemblée Générale décide d'accepter:

1- La démission de l'administrateur Monsieur Yildirim BAKIR, directeur de sociétés, né à Saint-Josse-Ten-Node (B), le 11 juin 1977 demeurant à 7 rue Bender L-1229 Luxembourg avec effet le 24 Janvier 2012.

L'assemblée Générale décide la Nomination de:

2- La nomination comme nouveau administrateur: Madame Mme Catherine SITTERLE, dirigeante entreprises née à MULHOUSE FR le 21-12-1960, demeurant professionnellement à 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet le 24 Janvier 2012

3- La nomination comme nouveau administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Kaloyan Michel COLAS, conseiller financier, né à Sofie (BU), le 01 Octobre 1971, demeurant professionnellement à 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet le 24 janvier 2012.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature

Luxembourg, le 24 Janvier 2012.

Mme Catherine SITTERLE.

Référence de publication: 2012013743/22.

(120016252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Corouan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 164.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013951/10.

(120016630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

**Entrepreneurs & Opportunités S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Entrepreneurs & Opportunités S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.874.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63598 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012013980/11.

(120016719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Florista Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.349.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Florista Invest S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the

law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers, who need not to be partner(s), appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Patrick MOINET, born on June 6, 1975 at Bastogne (Belgium) and having is professional address at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

- Mr. Benoît BAUDUIN, born on March 31, 1976 at Messancy (Belgium) and having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour de décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination Florista Invest S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents euros (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.
 - Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 1^{er} mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2011. Relation GRE/2011/4665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011674/532.

(120013446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Daedalus Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

R.C.S. Luxembourg B 83.279.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012015301/10.

(120018436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Delec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.929.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012015302/10.

(120018832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Distribution Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.067.

EXTRAIT

En date du 18 janvier 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant B, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants B, avec effet au 1^{er} janvier 2012 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante B de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015298/18.

(120018859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

DI-LUX, DISHOP Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.064.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 décembre 2011

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 20 décembre 2011, que le siège social de la société est transféré du 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg an 63. Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DI-LUX, DISHOP LUXEMBOURG S.A.

Tania Fehlemann / Marc Huybrechts

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012015303/15.

(120018135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.785.

Aux actionnaires

Je soussigné, Carlo Montagna, demeurant au 15, rue N.S. Pierret, L-2335 Luxembourg, démissionne au poste d'administrateur de la société ci-dessus mentionnée, avec effet à la date indiquée.

Daté le 27 janvier 2012.

Carlo Montagna.

Référence de publication: 2012015304/11.

(120018697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**KS Leasehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cityhold Propco 1 S.à r.l.).**

Capital social: GBP 5.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.786.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cityhold Sterling S.à r.l. (anc. Cityhold Investissement S.à r.l.), a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, and being registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 163.786, represented by Mrs. Elisabeth WETZ, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 10th, 2012,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Cityhold Propco 1 S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.786, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2832 of 19 November 2011. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the Company's corporate capital by an amount of Four Million and Nine Hundred and Eighty Thousand Pound Sterling (GBP 4,980,000.-) so as to raise it from its current amount of Twenty Thousand Pounds Sterling (GBP 20,000.-), to an amount of Five Million Pounds Sterling (GBP 5,000,000.-), by issuing Four million nine hundred and eighty thousand (4,980,000) new ordinary shares with a value of One Pound Sterling per share (GBP 1) in the Company together with a share premium amounting to nineteen million three hundred thousand Pound Sterling (GBP 19,300,000).

2. Subscription and payment of the new shares by the sole shareholder.

3. Amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company to reflect the above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

5. Decision to change as of January 20th, 2012 the name of the Company from Cityhold Propco 1 S.à r.l. into "KS Leasehold S.à r.l." by way of amending article 1 of the Company's articles to read:

"There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "KS Leasehold S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

6. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of GBP 20,000 (twenty thousand Pound Sterling), represented by 20,000 (twenty thousand) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, by an amount of GBP 4,980,000 (four million nine hundred eighty thousand Pound Sterling), to an amount of GBP 5,000,000 (five million Pound Sterling), represented by 5,000,000 (five million) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each,

via the issuance of 4,980,000 (four million nine hundred and eighty thousand) new ordinary shares, having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, and the payment of a share premium of an amount of GBP 19,300,000 (nineteen million three hundred thousand Pound Sterling).

All the 4,980,000 (four million nine hundred eighty thousand) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid in cash by the Sole Shareholder so that the amount of GBP 24,280,000 (twenty-four million two hundred and eighty thousand Pound Sterling) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 5,000,000 (five million) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" Art. 5.1.

5.1. The Company's corporate capital is set at FIVE MILLION (GBP 5,000,000.-) represented by FIVE MILLION (5,000,000) shares in registered form having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change as of January 20th, 2012 the name of the Company from Cityhold Propco 1 S.à r.l. into "KS Leasehold S.à r.l." by way of amending article 1 of the Company's articles to read:

"There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "KS Leasehold S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Cityhold Sterling S.à r.l. (anc. Cityhold Investissement S.à r.l.), une société à responsabilité limitée existants sous et régie par les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et inscrite auprès du R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 163.785, ici représentée par Madame Elisabeth WETZ, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2012.

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Cityhold Propco 1 S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.786, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 29 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2832 du 19 novembre 2011. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt mille Livres Sterling (GBP 4.980.000.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000.-), à la somme de cinq millions de Livres Sterling (GBP 5.000.000.-), par l'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt mille (4.980.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) de la Société ensemble avec une prime d'émission s'élevant à la somme de dix-neuf millions trois cent mille Livres Sterling (GBP 19.300.000).

2. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par l'associé unique.

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la société afin de refléter les résolutions précédents.

4. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié de la société, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

5. Décision de changer avec effet au 20 janvier 2012 la dénomination de la Société de Cityhold Propco 1 S.à r.l. en "KS Leasehold S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "KS Leasehold S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts)."

6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 20.000 (vingt mille Livres Sterling), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling), par le biais d'une augmentation de GBP 4.980.000 (quatre millions neuf cent quatre-vingt mille Livres Sterling) à un montant de GBP 5.000.000 (cinq millions de Livres Sterling), représenté par 5.000.000 (cinq millions) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling),

par voie d'émission de 4.980.000 (quatre millions neuf cent quatre-vingt mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune et le paiement d'une prime d'émission de GBP 19.300.000 (dix-neuf millions trois cent mille Livres Sterling).

Toutes les 4.980.000 (quatre millions neuf cent quatre-vingt mille) parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en espèces et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 24.280.000 (vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt mille Livres Sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 5.000.000 (cinq millions) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à CINQ MILLIONS de Livres Sterling (GBP 5.000.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) de parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérée."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de LA société, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer avec effet au 20 janvier 2012 la dénomination de la Société de Cityhold Propco 1 S.à r.l. en "KS Leasehold S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "KS Leasehold S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts)."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Wetz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 janvier 2012. LAC/2012/2067. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012178/170.

(120014524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Domaines.Lu, Société Anonyme.

Siège social: L-6169 Eschweiler (Junglinster), 1, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg B 83.027.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 28 décembre 2011 à 19.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012015305/14.

(120018396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Dorafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.146.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 janvier 2012

Monsieur DONATI Régis est renommé administrateur.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

DORAFIN S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2012015306/16.

(120018593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Drex Technologies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.616.

—
Messieurs Alexis DE BERNARDI, Georges DIEDERICH et Régis DONATI démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Jean-Marc HEITZ démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DREX TECHNOLOGIES HOLDING S.A.

MANACO S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2012015308/16.

(120018455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Heze Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.298.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "HEZE INVEST S.A.", a société anonyme, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 137.298, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, Civil Law Notary, residing in Luxembourg on 4 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 964 of 18 April 2008; and the Articles of Association of which have never been amended.

The meeting is presided by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Anna Limosani, private employee, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Eric Tazzieri, private employee, 40, avenue Monterey, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 3,100 (three thousand one hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to set up the company on voluntary liquidation.
- 2.- Appointment of the liquidator and definition of its powers
- 3.- Discharge to the Directors and the statutory auditor.
- 4.- Decision to immediately hold the second and third General Meetings.
- 5.- Approval of the report of the liquidator.
- 6.- Appointment of the Commissaire-vérificateur.
- 7.- Approval of the report of the Commissaire-Vérificateur and the liquidation accounts.
- 8.- Discharge to the liquidator and the Commissaire-Vérificateur.
- 9.- Closing of the liquidation.
- 10.- Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

First resolution

The meeting decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator Grant Thornton Lux Audit S.A., a Société Anonyme duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, registered with the Trade and Companies_Luxembourg under number 43298.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The meeting decides to grant full and complete discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate.

Fourth resolution

Acting in accordance with article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, the meeting decides to subsequently hold the second and third General Meetings in connection with the liquidation process.

Fifth resolution

The meeting acknowledges and approves the report of the liquidator regarding the tasks performed according to his mandate.

The said report, after signature ne varietur by the persons attending the meeting and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered together with it.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as Commissaire-Vérificateur of the liquidation Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing the laws of Luxembourg, having its registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register_Luxembourg under number B 70.910.

Seventh resolution

The meeting, having taken notice of the report by the Commissaire-Vérificateur, approves the report of the Commissaire-Vérificateur and the liquidation accounts.

The said report, after signature ne varietur by the persons attending the meeting and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Eighth resolution

The meeting decides to grant full and complete discharge to the liquidator and to the Commissaire-Vérificateur for the performance of their mandate.

Nineth resolution

The meeting decides to close the liquidation.

Tenth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five (5) years at the former registered office of the company, and that all the amounts and assets eventually belonging to shareholders and creditors who do not be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of whom it may concern.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HEZE INVEST S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 137.298, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 964 du 18 avril 2008 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anna Limosani, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décision de tenir immédiatement les 2^{ème} et 3^{ème} Assemblées Générales.
- 5.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 6.- Nomination de "Fiduciaire Joseph Treis" en tant que Commissaire-Vérificateur.

7.- Approbation du rapport du Commissaire-Vérificateur; et des comptes de clôture de la liquidation.

8.- Décharge au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur.

9.- Cloture de la liquidation.

10.- Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'assemblée décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, la société Grant Thornton Lux Audit S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.298.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur la Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée auprès du registre Registre et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro B 70910.

Septième résolution

L'assemblée, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire-vérificateur et les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après signature ne varietur, par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation.

Dixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 (cinq) ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300,- (mille trois cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.LECOMTE, A.LIMOSANI, E.TAZZIERI, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 09 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1428. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012011720/193.

(120013472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Drex Technologies Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.616.

Le domicile de la société DREX TECHNOLOGIES HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B n°77616, constituée le 29 août 2000 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C N°93 du 07.02.2001, établi au 17, rue Beaumont L -1219 Luxembourg, a été dénoncé le 31.01.2012.

Luxembourg, le 31.01.2012.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012015309/12.

(120018709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

DS Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 135.455.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration prise par voie circulaire le 24 janvier 2012 que:

- Le Conseil accepte la démission de Monsieur Jacques Berger, né le 14 octobre 1955 à Monthey (Suisse), en qualité d'Administrateur de Classe B de la société, avec effet au 3 janvier 2012.

- L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Mohammed Diab, né le 25 avril 1955 à Vouvry (Suisse), résidant 11 chemin des Pêcheurs, 1896 Vouvry, Suisse, en qualité d'Administrateur de Classe B, avec effet au 3 janvier 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour DS CARE S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012015310/18.

(120018921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

DS2 Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.195.

—
EXTRAIT

En date du 18 janvier 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant B, avec effet au 30 décembre 2011.

2. Nomination de Madame Daphné Charbonnet, née le 30 janvier 1979 à Caen, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants B, avec effet au 1^{er} janvier 2012 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015311/16.

(120018838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Lapunti Securitis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 166.347.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Raoul GIANNUZZI, gérant de sociétés, demeurant à L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Biever.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée régie par la loi y afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée, Objet, Année Sociale**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de LAPUNTI SECURITIS S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Mondercange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du/des associé/s.**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à partir de ce jour.**Art. 4.** La société a pour objet:

L'exploitation d'un centre de formation professionnelle continue pour les métiers de la sécurité, gardes du corps, protection des personnes, techniques de self défense pour les agents de la Police, des Douanes et généralement pour toutes les collectivités ayant des besoins de formations de leur personnel.

La protection de personnes, surveillance d'immeubles, convoyage et surveillance de transports de fonds et d'objets mobiliers, gestion de contrats d'alarmes privées.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres entreprises similaires ou susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses activités.

Art. 5. L'année sociale coïncide avec l'année civile.**Titre II. - Capital, Parts****Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 10, (dix Euros) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non-associées nécessite l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou non rémunérés, sans limitation de durée.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci. Ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Dissolution

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions requises par la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers d'un associé décédé ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer dans les actes de son administration ou de sa gérance. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération du capital social

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Raoul GIANNUZZI, précité.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à 950, EUR.

Réunion des associés

Les statuts de la société ayant été arrêtés, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Raoul GIANNUZZI, précité.

2.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-3895 Foetz, 3 rue du Commerce.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Raoul GIANNUZZI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2011. Relation GRE/2011/4671. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011783/77.

(120013465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

E.C. S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012015312/11.

(120018448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Edder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.148.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 31 janvier 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Mazars S.A., en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Viscomte S.à rl., ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015317/15.

(120018864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Hôtel Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 166.352.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CHEETEE GROUP INC., a company organized under the laws of the British Virgin Islands, with a share capital of fifty thousand United State Dollars (USD 50,000.-), the registered office of which is located at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registry of Corporate Affairs under number 663010,

here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Hôtel Europe S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers. The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits**Art. 16. Accounting Year.**

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and end on the 31th December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation**Art. 18.**

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General Provision**Art. 19.**

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, CHEETEE GROUP Inc., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for hundred twenty-five (125) shares in registered form and without designation of par value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Stepan Chitipahovyan, born on September 3, 1984, in Russia, Chief Financial Officer, residing in Bratia Chakrin 8-b 2-7, Sofia, Bulgaria, as A manager, and

- Titan S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) the registered office of which is located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Company under number B 164.838 as B manager,

2. The registered office of the Company is set at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHEETEE GROUP INC., une société organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, au capital social de USD 50.000, avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au «Registry of Corporate Affairs» des îles Vierges Britanniques sous le numéro 663010,

représentée par Anne-Claire Wax, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Hôtel Europe S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et
- (v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, CHEETEE GROUP Inc., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale et les libérer entièrement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ mille quatre cents Euros (1.400,-EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Stepan Chitipahovyan, né le 3 septembre 1984, Russie, Chief Financial Officer, résidant à Bratia Chakrin 8-b 2-7, Sofia, Bulgarie, en qualité de gérant A, et

- Titan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.838, en qualité de gérant B,

2. Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et à la partie comparante, ladite partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.C. Wax – H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt-trois janvier de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012011723/467.

(120013505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 1^{er} décembre 2011, il a été décidé de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2012, le siège social de la société de son adresse actuelle du 35 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg vers le 5, Place du Théâtre L - 2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Agent administratif

Référence de publication: 2012015318/15.

(120018702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

European Enhanced Loan Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.364.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- l'adresse professionnelle des administrateurs se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2012015321/15.

(120018121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Edjar International Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.145.

Acte d'ouverture de la succursale publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 376 du 19 février 2010

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la maison mère, Edjar International Inc., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDJAR INTERNATIONAL INC., LUXEMBOURG BRANCH

Référence de publication: 2012015323/13.

(120018237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Cartinia Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.837.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CARTINIA INVESTISSEMENTS S.A., a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 59837, incorporated on 2 July 1997 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 543 of 3 October 1997.

The meeting is presided over by Mr Umberto CERASI, licencié en droit, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Myriam WAGNER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.

2. Appointment of LOZANO S.A., having its registered office at P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, as liquidator and determination of its powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, all the 1,000 (one thousand) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

LOZANO S.A., having its registered office in P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, registered with the «Registro Público de Panamá» under number 269228.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 950.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARTINIA INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 59837, constituée en date du 2 juillet 1997 suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 543 du 3 octobre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination de LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, inscrite au «Registro Público de Panamá» sous le numéro 269228.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Umberto CERASI, Myriam WAGNER, Sonia BOULARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012012197/127.

(120014079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

ELM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012015324/10.

(120018288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

ELM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.784.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 27 janvier 2012 à 10.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Ribal Al Assad, né le 4 juin 1975 à Damas, demeurant à 40, South Street W1K 1DJ Mayfair, Londres, Angleterre

- Monsieur Mohammad Ali Al Assad, né le 7 septembre 1979 à Lattakia (Syrie), demeurant à 38, Avenue Foch, F-75016 Paris, France

- Madame Line Al Khayer, née le 24 mai 1955 à Homs (Syrie), demeurant à 54, South Street W1K 1DJ Mayfair, Londres, Angleterre.

Le mandat de l'Alliance Révision Sarl n'est pas renouvelé et la société suivante est nommée en remplacement:

- Certifica Luxembourg Sarl, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B 86 770.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012015325/26.

(120018289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Emico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015326/9.

(120018153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Idamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.366.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Marcus KOSTER, Bauingenieur, geboren in Trier, am 14. September 1972, wohnhaft in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird zwischen den Komparenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Idamo S.à.r.l. " gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Schuttrange.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgend eine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaftern an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann weiterhin in die Anschaffung und das Verwalten eines Portfolios von Patenten oder anderen Rechten an geistigem Eigentum jeglicher Art oder Herkunft investieren.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500,- EUR) aufgeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile mit einem Nennwert von EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- EUR), pro Anteil.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausgezahlt werden.

Art. 10. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht.

Diese haben das Recht von dem in Artikel 6.- vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 11. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Bestimmung ist nicht anwendbar für laufende Operationen, welche zu normalen Bedingungen abgeschlossen worden sind.

Art. 12. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Komparenten, handelnd wie erwähnt, auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr 950,- EUR.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Komparent alle Anteile zu zeichnen.

Alle vorgenannten Anteile wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend hat sich der Komparent, zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der er sich als ordentlich einberufen erklärt, und folgende Beschlüsse gefaßt:

1. - Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5365 Munsbach, 9a, rue Gabriel Lippmann.
2. - Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Marcus KOSTER, Bauingenieur, geboren in Trier, am 14. September 1972, wohnhaft in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

3. - Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Marcus KOSTER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4881. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 23. Januar 2012.

Référence de publication: 2012011728/92.

(120013821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

EP Kleber 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.150,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.140.

Le bilan au 31 décembre 2010, enregistré à Luxembourg, (date de dépôt initial le 02 août 2011 - réf. de dépôt initial L110125873 puis date de dépôt rectificatif le 09 novembre 2011 - réf. de dépôt rectificatif L110177285), a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée et définitive, le 31 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012015327/13.

(120018500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Euro Remelenger Shopping Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 77, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.718.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015330/10.

(120018589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Euro Remelenger Shopping Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 77, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.718.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015331/10.

(120018590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Majaconsult, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.022.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten Januar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Majainvest S.à r.l.", mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels-und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 112293,

rechtmäßig vertreten durch ihre Geschäftsführerin, die Aktiengesellschaft "BCB & Partners S.A.", mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels-und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 83095,

welche wiederum rechtmäßig vertreten ist durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich Herr Stefan ZEISS, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Hünsdorf, 23, rue de Steinsel, und Herr Johannes MAGAR, Bankfachwirt, wohnhaft in D-54290 Trier, Örenstrasse, 5 (Bundesrepublik Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Jean-Nicolas genannt John WEBER, hiernach genannt, auf Grund von einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MAJACONSULT, S.à r.l.", mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 130022, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 28. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1919 vom 7. September 2007;

- Dass die Gesellschaft in Liquidation gesetzt worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Januar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 745 vom 18. April 2011;

- Dass die erschienene Partei erklärt alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft zu sein (die "Alleingeschafterin") und dass sie den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin erklärt, dass die außerordentliche Generalversammlung, welche am 21. Dezember 2011 unter Privatschrift abgehalten worden ist, nach Kenntnisnahme des Berichtes des Liquidators, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FIDU-CONCEPT SARL", mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels-und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 38136, zum Prüfungskommissar ernannt hat.

Zweiter Beschluss

Die Alleingeschafterin hört den Bericht des Prüfungskommissars namentlich die Gesellschaft "FIDU-CONCEPT SARL" über die Kontrolle der Liquidations-dokumente sowie über die Tätigkeit des Liquidators.

Dieser Bericht empfiehlt die Annahme der Liquidationskonten und die Entlastung des Liquidators für die Ausübung seines Mandates.

Der genannte Bericht, vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt den Bericht des Prüfungskommissars anzunehmen, die Konten der Liquidation gutzuheißen und Herrn Jean-Nicolas genannt John WEBER, Steuerexperte, geboren in Wiltz, am 17. Mai 1950, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxemburg, 36, Avenue Marie-Thérèse, bezüglich etwaige weiteren Haftungen, volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Liquidator zu gewähren.

Die Alleingeschafterin beschließt außerdem der Gesellschaft "FIDU-CONCEPT SARL", bezüglich etwaige weiteren Haftungen, volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates als Prüfungskommissar zu gewähren.

Vierter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, aufbewahrt werden.

Fünfter Beschluss

Die Alleingeschafterin erklärt die Liquidation für abgeschlossen und stellt fest, dass die Gesellschaft somit aufgehört hat zu bestehen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor-und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J-N. WEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2012. LAC/2012/3505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012981/70.

(120015700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

EURO-DEFI Luxembourg G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg C 1.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

1. Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Membres tenue en date du 15 décembre 2011 que

- Le Groupement d'Intérêt Economique a été mis en liquidation,
- Les Gérants ont été nommés Liquidateurs du Groupement
- Les Liquidateurs se sont vu attribuer les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 19 à 25 de la loi du 25 mars 1991 relative aux Groupement d'Intérêts Economique

2. Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Membres tenue en date du 20 décembre 2011 que:

- Le rapport de liquidation a été approuvé
- Les liquidateurs ont reçu décharge pour l'exécution de leurs mandats,

- Les résultats de la liquidation ont été répartis entre les membres. Les sommes et valeurs revenant aux Créanciers et aux Membres qui ne sont pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à l'ancien siège social, au profit de qui il appartiendra,

- La clôture de la liquidation a été prononcée,

- Les livres sociaux ont été déposés et seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social du Groupement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Les liquidateurs

Référence de publication: 2012015332/27.

(120018808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Euroconcassage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4575 Differdange, 45, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.184.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27.01.2012.

Référence de publication: 2012015333/11.

(120018222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

DV III General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.463.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of January,
before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Maître Hervé Précigoux, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) of 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1387 of 6 July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B153.463 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, dated 4 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2943 of 1 December 2011.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 16 December 2011, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at one hundred seventy-five thousand nine hundred twenty-one euro (EUR 175,921.-) divided into one hundred seventy-five thousand nine hundred twenty-one (175,921) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into ten million (10,000,000) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The board of directors of the Company, by the resolutions of 16 December 2011, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by anyone director of the Company of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 16 December 2011, an increase of the issued share capital by an amount of one hundred seventy-seven thousand six hundred seven euro (EUR 177,607.-) in order to raise the issued share capital to the amount of three hundred fifty-three thousand five hundred twenty-eight euro (EUR 353,528.-) by the creation of one hundred seventy-seven thou-

sand six hundred seven (177,607) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing ordinary shares.

IV. The board of directors of the Company, by the resolutions of 16 December 2011, has accepted subject to the confirmation by anyone director of Company of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 16 December 2011, and following the cancellation of the preferential subscription rights in respect of this issue of the new shares, the subscription of the new shares, together with a total share premium of one million five hundred ninety-eight thousand four hundred sixty-three euro (EUR 1,598,463.-) as follows:

- AXA Real Estate Investment Managers France, a company governed by the laws of France, with registered office at Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie, France registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Nanterre under number 397 991 670: 177,607 shares.

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash to the Company on 16 December 2011, so that the total amount of one million seven hundred seventy-six thousand seventy euro (EUR 1,776,070.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of one million five hundred ninety-eight thousand four hundred sixty-three euro (EUR 1,598,463.-), has been on 16 December 2011 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payment.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 16 December 2011, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The Issued Capital of the Company is set at three hundred fifty-three thousand five hundred twenty-eight euro (EUR 353,528.-) divided into three hundred fifty-three thousand five hundred twenty-eight (353,528) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize janvier,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1387 du 6 juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, du 4 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2943 du 1^{er} décembre 2011,

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 16 décembre 2011, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-et-un euros (EUR 175.921,-) divisé en cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-et-une (175,921) actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune étant entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le conseil d'administration de la Société, par résolutions du conseil d'administration de la Société du 16 décembre 2011, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation par un administrateur du conseil d'administration de la Société de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 16 décembre 2011, une augmentation du capital social émis à concurrence de cent soixante-dix-sept mille six cent sept euros (EUR 177.607,-) en vue de porter le capital social émis à trois cent cinquante trois mille cinq cent vingt-huit euros (EUR 353.528,-) par la création et l'émission de cent soixante-dix-sept mille six cent sept (177.607) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Le conseil d'administration de la Société, par résolutions du 16 décembre 2011, a accepté, sous réserve de la confirmation par un administrateur de la Société de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 16 décembre 2011, et à la suite de l'annulation des droits de souscription préférentiels relatifs à l'émission des nouvelles actions, la souscription des nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission totale d'un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-trois euros (EUR 1.598.463,-), comme suit:

- AXA Real Estate Investment Managers France, une société anonyme régit par le droit français, avec siège social au Cœur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F92400 Courbevoie, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 337 991 670: 177.607 actions.

V. Toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, ensemble avec la prime d'émission par un versement en numéraire à la Société le 16 décembre 2011, de sorte que la somme de un million sept cent soixante-seize mille soixante-dix euros (EUR 1.776.070,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant d'un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-trois euros (EUR 1.598.463,-), se trouvait le 16 décembre 2011 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. A la suite de la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 16 décembre 2011, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent cinquante trois mille cinq cent vingt-huit euros (EUR 353.528,-) divisé en trois cent cinquante trois mille cinq cent vingt-huit (353.528) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Précigoux, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 janvier 2012. Relation: DIE/2012/783. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013344/136.

(120015611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Europa-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 39, rue N-S Pierret.

R.C.S. Luxembourg B 69.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015334/10.

(120018621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.
